

DATE → 11 mai 2018

OBJET → Rencontre multipartite 4 – Problématiques des résidus de tamisage CRD

Participants bureau de Montréal :

Gilles Bernardin, 3RMCDQ	Richard Mimeau, CETEQ
Sandra Messih, CETEQ (Chamard & Associés)	Luc Morneau, RECYC-QUÉBEC

Participants bureau de Québec :

Nicolas Bellerose, RECYC-QUÉBEC	Sophie Langlois-Blouin, RECYC-QUÉBEC
Ian Courtemanche, MDDELCC – Centre de contrôle environnemental du Québec	Francis Vermette, RECYC-QUÉBEC
Nicolas Juneau, MDDELCC – Direction des matières résiduelles	

Participants par téléphone :

Dominic Bouffard, Groupe Bouffard (3RMCDQ)	
--	--

## Compte rendu

### 1. Début de la rencontre 10h10

### 2. État de situation sur le terrain et suivi depuis la rencontre du 13 février 2018

Présentation des observations de RECYC-QUÉBEC (N. Bellerose), à la suite de visite d’installation et de discussions avec certains gestionnaires de centres de tri dans différentes régions. Dans les points positifs, il semble y avoir des changements qui s’implantent, notamment un tri sélectif à l’entrée du centre de tri. Un audit visuel des conteneurs est fait pour préparer l’entrée au centre de tri. Les conteneurs ayant beaucoup de gypse sont mis à l’écart pour être triés séparément. Certains ont mentionné que, lors de visite du MDDELCC, les inspecteurs étaient, dans un sens, « satisfait » de constater des fractions fines sur les terrains de leurs installations, démontrant qu’elles n’étaient pas ailleurs. Cependant, la situation demeure difficile, les autorisations du MDDELCC pour l’utilisation de la fraction fine dans un lieu d’élimination sont toujours restreintes et les alternatives de débouchés absentes.

Le 3RMCDQ a demandé à un membre (Groupe Bouffard) de présenter également sa situation. Il mentionne appliquer la solution du « retamisage » pour reséparer la fraction 0-2 pouces. La plus petite fraction qui en résulte est enfouie. L’autre fraction, destinée à de la valorisation énergétique en cimenterie, passe un contrôle-qualité où les résidus sans potentiel calorifique (pierre, brique) sont retirés. Cette option est réalisable en réduisant la vitesse des convoyeurs et à cause de coûts d’enfouissement importants dans la région (près de 120 \$/t.). Cette situation reflète également le manque de débouché en quantité, même pour la valorisation énergétique. Sans être confirmé, Groupe Bouffard prend très probablement une part de marché à un autre centre de tri qui se retrouve à gérer le problème. De nouveaux « valorisateurs énergétiques » seraient nécessaires sur le marché pour absorber les volumes supplémentaires. Le 3RMCDQ (M. Bernardin) a indiqué malheureusement voir l’évolution à long terme plutôt sombre, où il n’y aurait plus d’utilisation tout court de la fraction fine dans les lieux d’élimination, sans alternative viable. Un gestionnaire de lieu d’élimination aurait d’ailleurs indiqué ne pas avoir l’intention de reprendre de fractions fines CRD, même si celles-ci étaient exemptes de gypse. Parallèlement, l’utilisation d’autres matières CRD (ex. bardeaux d’asphalte) dans les lieux d’élimination pour d’autres usages, comme des

infrastructures routières, risque de saper les efforts des dernières années pour stimuler des débouchés de recyclage. Il pourrait être difficile pour un nouveau joueur d'utiliser des résidus de CRD pour des fins de recyclage ou de valorisation si un débouché facile d'accès est disponible. Il est suggéré que les certificats d'autorisations émis par les directions régionales du MDDELCC pour ce genre d'utilisation aient une échéance pour qu'ils puissent être révisés selon les marchés alternatifs accessibles et disponibles qui respectent la hiérarchie des 3RVE.

Le CETEQ (S. Messih) indique également qu'un projet de ce type mené dans la région de Montréal a également des résultats encourageants, mais avec certains défis sur les débouchés. Le CETEQ (R. Mimeau) indique également qu'un membre de l'association (RSI Environnement) réitère son offre de participer à la solution. Des doutes sont cependant soulevés quant à la viabilité économique, notamment le transport des fractions fines de Montréal, par exemple, à Saint-Ambroise (≈ 500km). Cependant, l'information sera relayée aux acteurs locaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour voir s'il est possible de développer une solution.

Le MDDELCC (I. Courtemanche) indique également une certaine amélioration de la situation sur le terrain. Les centres de tri CRD seront de nouveaux catégorisés comme « prioritaires » pour l'année 2018-2019. Cette catégorisation indique un suivi plus serré ou des inspections plus nombreuses. Au cours de la dernière année les inspections ont été en hausse, le nombre de non-conformités en baisse, mais les sanctions administratives pécuniaires (SAP) en hausse. Cette situation tend à démontrer que les inspecteurs trouvent moins d'infractions, mais lorsqu'ils en trouvent, il s'agit de manquements importants et possiblement récurrents. Le MDDELCC salue les efforts faits par l'industrie pour gérer la situation et dit constater le fruit des discussions entre les différents acteurs (MDDELCC, RECYC-QUÉBEC et les associations).

### 3. Programme d'aide temporaire

RECYC-QUÉBEC (N. Bellerose) présente les résultats du programme. Après la dernière ronde, un total de 1,2 M\$ a été accordé aux différents demandeurs sur un budget maintenant de 3,6 M\$. Ce budget est le résultat de la bonification de 2,5 M\$ annoncée par la Ministre Melançon lors du colloque du 3RMCDQ en février. Pour la suite, les prévisions sont qu'un autre 1,2 M\$ sera octroyé dans la 3<sup>e</sup> ronde prévue à la fin de juillet 2018, ce qui laisserait possiblement un solde de 1,2 M\$ disponible. Un plan pour modifier les modalités du programme est prévu, mais ne pourra pas être enclenché avant la fin officielle du programme. Le MDDELCC (N. Juneau) indique que les modifications des modalités initiales du cadre normatif devront être approuvées par le Conseil du Trésor et le Conseil des ministres. Pour ce faire, des arguments devront être présentés afin d'appuyer les besoins de modifications. Toutes les informations pertinentes provenant de l'industrie seront utilisées pour préparer ces arguments. RECYC-QUÉBEC fera les analyses nécessaires pour préparer l'argumentaire. Le 3RMCDQ indique que le montant accordé dans la région de Montréal devrait être révisé à la hausse. Actuellement à 4 \$/t. entrante, il devrait être révisé à au moins 10 \$/t. afin d'être plus représentatif des coûts réels observés par l'industrie. Le 3RMCDQ suggère également la mise en place d'une forme de fiducie pour les demandeurs qui ont des non-conformités en voie de résolution. La pénalité économique engendrée par un refus d'aide financière est qualifiée de disproportionnée par l'industrie. RECYC-QUÉBEC indique toutefois que ce n'est pas prévu et que les demandeurs ont près de trois mois devant eux pour mettre en œuvre les correctifs nécessaires. La situation sera effectivement réévaluée après le 31 juillet.

### 4. Étude gypse de Deloitte

Avant la rencontre, le rapport final de l'étude avait été envoyé aux différents participants. RECYC-QUÉBEC l'avait mise sur son site Internet le 3 mai dernier. Les commentaires sont unanimes qu'il s'agit d'une étude de qualité, qui amène des réponses à plusieurs questions sur le gypse. Le MDDELCC (N. Juneau) exprime un certain désaccord sur la recommandation de Deloitte sur la REP (ne pas mettre le gypse sous cette réglementation) en indiquant toutefois

qu'il devrait y avoir plusieurs ajustements nécessaires pour y arriver et qu'il ne s'agit pas d'une solution à court terme. Le 3RMCDQ (G. Bernardin) indique également l'absence du facteur « gypse synthétique » qui pourrait arriver sur le marché. Cette information a été discutée entre Deloitte et RECYC-QUÉBEC. Il a été entendu de ne pas inclure explicitement cette situation dans l'étude, mais de garder en tête ce facteur qui pourrait influencer les débouchés.

RECYC-QUÉBEC indique toutefois qu'un autre projet soutenu dans l'appel de proposition du secteur CRD (APCRD) proposé par un grand gestionnaire immobilier et un fabricant de panneaux de gypse pourrait amener un débouché très intéressant au secteur, s'il était reproduit par d'autres grands gestionnaires immobiliers. RECYC-QUÉBEC (N. Bellerose) indique la conclusion informelle de l'étude que les centres de tri CRD ne sont pas la bonne destination pour le gypse en collecte pêle-mêle. M. Dominic Bouffard indique toutefois qu'il est très possible qu'un centre de tri CRD puisse être un point de collecte pour le gypse pour l'acheminer vers les fabricants. Une modulation de tarification est possible et pourrait être offerte aux entrepreneurs en construction, mais cette modulation doit prendre en compte la tarification à l'élimination, ce qui peut limiter la marge de manœuvre.

RECYC-QUÉBEC (S. Langlois-Blouin) mentionne vouloir privilégier l'approche de la Californie qui a intégré les notions de récupération et de recyclage directement dans la réglementation du Code du bâtiment. Il resterait à s'assurer que les matières puissent être acheminées vers les bonnes installations, en lien avec la reconnaissance des bonnes pratiques.

## **5. Reconnaissance des bonnes pratiques CRD**

RECYC-QUÉBEC (S. Langlois-Blouin et N. Bellerose) mentionne vouloir mettre de l'avant la reconnaissance des bonnes pratiques pour répondre aux demandes grandissantes des donneurs d'ordre. La forme ou les moyens pour y arriver ne sont toutefois pas définis précisément. Les actions les plus porteuses (ex. façon de faire, type d'équipement) devraient être répertoriées afin de pouvoir définir une « bonne installation ».

Les discussions amènent la suggestion d'exposer des objectifs à long terme, communs au gouvernement et aux associations, avec des actions ou des idées pour y parvenir, pour permettre aux acteurs de se positionner en fonction de ces objectifs. RECYC-QUÉBEC amorcera la production d'un tableau présentant la démarche et les étapes pour y arriver pour le secteur CRD.

## **6. Fin de la rencontre 12h05**